



Réunion DG AMPA/OS du 4 octobre 2022

Une réunion présidée par Éric Banel, Directeur Général des Affaires Maritimes de la Pêche et de l'Aquaculture (DG AMPA) s'est tenue le 4 octobre en présence des organisations syndicales.

Vos représentants **CFDT** : Ludovic Peuch, François Yvon, Philippe Gahinet et Stéphane Keraudran,

Cette réunion a été notamment consacrée à un point d'actualité sur la DG AMPA, sur la situation des Lycées professionnels maritimes (LPM) s'agissant des modalités d'application du télétravail, du projet de réseau et enfin d'un point d'étape sur la restructuration du dispositif de contrôle et de surveillance (DCS). Le sujet de la situation des capitaineries est reporté et fera l'objet d'une réunion spécifique le 20 octobre prochain.

- Direction générale de la mer Affaires Maritimes Pêche et aquaculture (DG AMPA)

Le DG a présenté la nouvelle directrice adjointe Noémie Le Quelleneq, en charge notamment du suivi des RH à la DG AMPA. Il a pu ainsi se féliciter d'avoir désormais un organigramme au complet pour sa direction.

Il continue par présenter les deux chantiers qu'il veut mener prioritairement, à savoir celui du projet de service de la DG AMPA et celui définissant les contours de « l'administration maritime 2027 » (AM 2027). Dans ce dernier chantier, il sera surtout question de la place du numérique, de la valorisation des ressources humaines, de l'intégration de l'ensemble des métiers au sein de la DG AMPA comme les capitaineries qui ne dépendaient pas de la DAM précédemment, et d'une nouvelle identité visuelle propre à notre administration.

Le DG AMPA a bien précisé qu'il n'était pas question de revenir sur l'organisation territoriale de l'Etat, c'est-à-dire l'organisation territoriale des DIRM, des DDTM et par conséquent de l'attribution de leurs compétences.

La **CFDT** a demandé de préciser les axes qui présideront à la conduite du projet AM 2027.

Le DG AMPA a informé que les réformes prioritaires d'AM 2027 seront celles touchant les CROSS, les compétences « mer » en matière de RH, le DCS et la simplification de la réglementation, notamment celle de la sécurité des navires, sans plus de précision.

- **Lycées maritimes professionnels (LPM)**

Télétravail

Bis repetita! face à la réticence, voire le refus pur et simple, d'envisager le télétravail dans plusieurs lycées et même la demande de certains directeurs pour que le DG AMPA fasse une note pour le supprimer, les syndicats s'insurgent; la **CFDT** dénonce aussi l'absence de dialogue social sur ce sujet dans la plupart des lycées .

Sur la question du télétravail, la DG AMPA a indiqué que l'accord signé entre les organisations syndicales et le MTECT était d'application et notamment pour les agents de l'administration maritime. Dans cet accord, il est indiqué que c'est au chef de service de mettre en place les dispositions prévues en fonction des contraintes locales. Le DG AMPA précise qu'il va faire une

note aux directeurs pour leur rappeler le droit. Il insiste sur l'utilité du dialogue social localement et en DIRM si nécessaire.

On peut remarquer qu'en juin la réponse du DG AMPA était presque identique et que rien n'a évolué.

Réseau des LPM (situation et perspectives).

Mr Benveniste, fait le tour des Lycées (8 visités) pour expliciter le contenu et les objectifs de la convention cadre proposée aux établissements.

Cette dernière devrait être présentée aux CA de tous les lycées d'ici au 31 décembre et entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

Cette stratégie sera basée notamment sur un travail en commun dans 3 domaines privilégiés décidés en réunion des directeurs ce même mardi 4 octobre ; la communication, la pédagogie(+ingénierie), les ressources humaines (dont les contrats de la formation continue).

4 LPM ont actuellement voté la convention cadre : Boulogne, Cherbourg, Ciboure et Sète. La **CFDT** demande ce qui pourrait se passer si un ou plusieurs lycées s'y refuse.

La **CFDT** précise que toute mise à l'écart d'un des lycées provoquerait une rupture d'égalité inadmissible pour le service public ! Cela serait un recul inacceptable par rapport à la situation actuelle.

Le DG AMPA indique qu'il se mobiliserait lui-même sur place pour y remédier (sans préciser son mode d'action).

Des conventions d'application pourront être votées par les conseils d'administration de chaque LPM pour une mise en place au 1^{er} janvier 2023.

Pour la **CFDT** la priorité c'est, certes, renforcer les coopérations entre tous les lycées, mais surtout renforcer les structures du service public existantes et indispensables : GM2 GM5("ex UCEM") et l'IGEM, au lieu de les réduire comme c'est le cas depuis des années.

Les besoins en formations, soutiens pédagogiques, sur l'application des nouveaux référentiels sont criants.

Sur ces points le DG AMPA confirme qu'il en a conscience et promet de lancer des actions pour y remédier.

BTS

La **CFDT** pose la question de la rénovation ou de la réforme des BTS actuels PGEM et MASEN. La **CFDT** demande de prendre le temps de faire le bilan de ces quelques années de fonctionnement avant d'envisager de les modifier.

Le DG AMPA approuve cette méthode, ce qui repousse les échéances d'une refonte vers 2025.

Pour le nouveaux BTS mécatronique, le DG AMPA indique qu'il est nécessaire de continuer le travail pour finaliser le référentiel d'évaluation et de certification, c'est sa priorité.

La **CFDT** intervient pour alerter sur les faibles moyens de l'IGEM et de GM5(ex UCEM) qui ne permettent pas de réaliser ces objectifs...

Le DG AMPA souhaite mobiliser des enseignants ! Cela pose la question du bénévolat.

Il faudra détacher ces enseignants et les rémunérer si nécessaire.

Un dispositif nouveau sera mis en place pour mieux répartir entre les lycées les étudiants issus des classes MAN ainsi que ceux issus des Bac pro maritimes

La filière Cultures marines.

La **CFDT** insiste, une fois encore, sur le risque de poursuivre de valider des Bacs et des CAP sur des décrets obsolètes. Il est très urgent de se mettre à jour en version "Blanquer". Le DG AMPA comprend ce risque et place cet objectif en seconde position pour la rentrée 2024 (après le BTS mécatronique).

Résultats des Bac pro version Blanquer au C500

Les résultats catastrophiques du BAC CGEM, non validation du C500 (sans C200), sont abordés par la **CFDT**.

La **CFDT** demande que l'IGEM et GM5 revoie les modalités de l'acquisition des modules du C 500 en termes de notes éliminatoires sans pour autant dévaloriser ce diplôme. Il est nécessaire de prendre des dispositions pour évaluer et valider un C200 en fin de première, (certification intermédiaire supprimée depuis la réforme Blanquer).

Le DG AMPA approuve cette analyse dans le sens où les élèves doivent avoir une seconde chance en cas d'échec au C500 même si cela pourrait favoriser une "évaporation en fin de classe de première.

- **Dispositif de contrôle et de surveillance (DCS)**

La DG AMPA fait le point sur le versement des primes liées à la restructuration du DCS. Il semble que dans la majorité des cas, les primes ont pu être versées. Il reste cependant quelques situations individuelles à traiter. Les ISH des personnels venant des vedettes régionales embarqués maintenant sur les patrouilleurs doivent dans certains cas être réévaluées pour atteindre les montants réglementaires.

La **CFDT** a toujours eu le souhait d'avoir un plan de requalification ambitieux pour les personnels maritimes des catégories B et C.

Pour la **CFDT**, il faut pouvoir offrir un réel avenir professionnel aux agents de l'administration maritime et cela dans un avenir proche.

La question de l'ouverture du poste de commandant en second du patrouilleur IRIS en catégorie A pose question. L'ouverture directe en catégorie A et l'affectation d'un ITPE bride la promotion interne des catégories B occupant les postes de commandant en 2nd et de chef mécanicien. L'idée initiale était de valoriser l'expérience de ces personnels et ainsi leur permettre d'accéder à la catégorie A. Pour la **CFDT**, il semble que les règles changent en fonction des directeurs, empêchant ainsi la mise en place d'un plan de requalification si minime soit-il.

Pour la **CFDT**, le vrai chantier que la RH de la DG AMPA doit ouvrir, est : comment promouvoir des agents « mer » tout au long de leurs carrières et cela sur des métiers bien spécifiques.

La Directrice adjointe en charge de la RH de la DG AMPA, reconnaît cette difficulté au regard des textes statutaires qui régissent ces corps.

Le DG AMPA propose de rouvrir le poste de second capitaine en catégorie B pour se donner une certaine souplesse dans le recrutement dans le vivier des personnels compétents.

Si vous souhaitez participer aux échanges avec la DAM ou simplement dialoguer sur les sujets de l'Administration de la Mer, vous pouvez contacter vos représentants CFDT dans vos services ou régions respectives.

Pour tout contact le réflexe info : www.cfdt-ufetam.org et la liste de vos correspondants.